Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives

# PROJET CULTUREL OCKEGHEM

## UN ESPACE DÉDIÉ À LA MUSIQUE, À LA VOIX ET AU SON

OCKEGHEM

Janvier 2022

VILLE DE TOURS

# # SOMMAIRE


#- Préambule 3
#- Présentation 4
1 - La vocation de l'équipement 4
2 - Une ligne musicale affirmée 4
3 - Des partenariats renforcés 5
4 - Le soutien à la création 6
5 - L'ouverture aux publics et la médiation 7
6 - La politique tarifaire 8
7 – L'exploitation et l'optimisation des espaces 9

# # PRÉAMBULE

Au terme de quarante années passées au service du monde associatif et culturel tourangeau, dont une vingtaine d'années en régie municipale, la salle Ockeghem a su acquérir ses lettres de noblesse.

Reconnue par les artistes, les mélomanes et de nombreux organisateurs associatifs, la salle connait chaque année une activité intense avec plus d'une centaine de représentations, l'accueil de festivals emblématiques et une fréquentation public se situant aux alentours de 20.000 spectateurs par an.

Destinée depuis de nombreuses années à la diffusion culturelle au sens large du terme (musique, théâtre, lecture, conférence, cinéma…), elle dispose aujourd'hui d'un public fidèle et régulier, mais peine toutefois à se faire connaître du grand public. Le manque de lisibilité et de visibilité de sa programmation semble le principal frein à une reconnaissance élargie.

La montée en charge progressive des moyens dédiés à la salle sur le plan humain et technique en font aujourd'hui un équipement particulièrement efficient qui répond à de nouveaux enjeux et a vocation à s'inscrire dans le cadre d'une politique publique ciblée.

Le présent document présente **les nouvelles orientations** de la salle à compter de **janvier 2022**. Ces nouvelles orientations influent en premier lieu la destinée de la salle mais également sur son environnement immédiat. A titre d'exemple, la cour, pouvant être considérée comme une extension de la salle, se verra plus régulièrement abriter des propositions artistiques.

**Au regard des enjeux du nouveau projet municipal, la salle Ockeghem s'inscrit de manière évidente dans le projet culturel de la Ville.**

**La Direction des Affaires Culturelles, des Archives et du Patrimoine (DACPA) qui assure sa gestion administrative et technique, a donc repensé l'identité de cet équipement, avec la volonté de le positionner comme scène de premier plan pour la diffusion de la musique, du chant et des installations sonores.**

# # PRÉSENTATION

## 1- La vocation de l'équipement

La salle est confortée dans sa destination au spectacle vivant et cette orientation en devient sa spécificité. Les sollicitations ne relevant pas de ce champ en sont désormais exclues : cours, enseignement, auditions, concours, réunions, salons, séminaires, conférence, projections, défilé de mode…).

La salle réaffirme son positionnement en tant que salle de diffusion professionnelle, en privilégiant les propositions avec des artistes professionnels, ou en voie de professionnalisation. De ce fait, les propositions avec des amateurs devront obligatoirement s'inscrire dans une démarche de qualité professionnelle en étant accompagnées ou portées par un professionnel. Les mises à disposition destinées au secteur associatif et aux acteurs locaux seront évaluées et priorisées en fonction de leur qualité artistique et technique.

Les utilisateurs cibles restent le monde associatif, les services municipaux et leurs partenaires, et dans une moindre mesure les autres partenaires institutionnels et les acteurs privés du territoire.

## 2- Une ligne musicale et sonore affirmée

**Une programmation historiquement tournée vers la musique…**
**…qui se concentre désormais sur la sphère musicale et sonore.**

L'orientation musicale et sonore associée à la salle tient compte de l'image, de l'histoire de la salle, mais également des spécificités des autres salles pour la positionner sur un créneau spécifique afin de lui conférer une identité propre. Cette orientation choisie, tient compte des atouts/contraintes acoustiques liés au lieu, ainsi que du renouvellement récent des équipements techniques et des nouvelles compétences associées. Elle s'appuie sur une programmation musicale déjà bien présente tout en insistant sur le renouvellement des propositions en affirmant son soutien à de nouvelles formes artistiques et de nouvelles esthétiques.

Cette stratégie identitaire vise à inscrire la salle dans le réseau de salles de diffusion musicale de la ville. Le théâtre (10% des représentations en 2019), le jeune public (2%), la danse (3%) pourront s'inscrire dans le cadre de projets pluridisciplinaires (théâtre musical, musique-vidéo, danse-musique, ciné-concert…), dont l'une des composantes sera nécessairement axée sur une prestation instrumentale ou vocale.

Par « instrumental » nous ciblons les instruments traditionnels (cordes, vents, percussions) mais également les instruments ou dispositifs mécaniques, électriques, numériques ou digitaux.

Le mot « vocal » englobe quant à lui toutes les formes d'expression orale qu'elles soient parlées, lues, récitées, déclamées ou chantées.

Dans le domaine de la **musique**, trois esthétiques seront particulièrement mises en avant :

- Les musiques dites savantes (ancienne, baroque, classique, contemporaine)
- Les musiques du monde (savantes et traditionnelles)
- Les musiques actuelles (peu amplifiées), incluant l'expression francophone.

Pour **l'expression vocale** :

- le chant a capella
- le conte, la lecture de textes
- la poésie et l'improvisation poétique
- l'art oratoire, l'éloquence
- le slam poésie

Les **formes sonores hybrides** :

- la poésie sonore,
- les créations sonores,
- les objets, sculptures, installation sonores,
- les dispositifs électro-acoustiques, dispositifs sonores expérimentaux…

# 3 - Des partenariats renforcés

Donner de la lisibilité à la ligne artistique c'est aussi mettre en place des rendez-vous réguliers qui ponctuent la saison, et s'appuyer sur des temps forts qui renforcent la visibilité de la salle.

A ce titre, les rendez-vous du mercredi du CRR et la mobilisation de nouveaux acteurs pourront constituer des ponctuations ou des repères dans la programmation de saison.
Les temps forts (événement, festivals) en lien avec la salle ou la place Châteauneuf seront à pérenniser, d'autres seront à développer ou construire.
Ces partenariats sont constitutifs de la ligne artistique choisie et feront l'objet d'une validation de la Direction des Affaires Culturelles.

## A - Les partenariats déjà en place

Dans cette optique des acteurs et artistes locaux déjà en place conforteront la ligne artistique et seront à ce titre privilégiés pour les accueils.

- Pour la musique : le Conservatoire, le Grand Théâtre, les ensembles de musique ancienne, At Musica, trouveront naturellement leur place dans le projet de salle.
- Pour l'expression vocale : Chœur de l'Opéra, ensemble vocaux….
- Pour les événements et festivals : Les Cordes Pincées, Les Méridiennes, Moissons, Concerts d'automne, Les Andalousies, Printemps des Poètes …

### B - De nouveaux partenariats à développer

- Lors de passerelles ou de croisements avec d'autres acteurs ou projets musicaux,
- En interne avec le soutien à la création, le Jeune public, la mission Culture et Handicap ou en lien avec les autres établissements culturels municipaux ( ex : ciné-concerts de la cinémathèque lors de
- En lien avec d'autres lieux de diffusion : Petit Faucheux, Temps Machine, …
- En lien avec des événements existants : Allotropiques, Emergences, Aucard de Tours …
- En lien avec de nouveaux partenaires : Faculté de musicologie, CEPRAVOI, CFMI, FRACAMA, La Meute Slam….

# 4 – Le soutien à la création

Le soutien à la création se développe, pour les artistes confirmés ou en voie de professionnalisation.
Il se manifeste par la création de temps d'accueil dédiés en exploitant au mieux les disponibilités de la salle et en développant de nouveaux outils en direction des acteurs.

<u>Deux modes d'accueil se dégagent sur plusieurs temporalités:</u>

- Des temps de résidence de création pour du travail en plateau en autonomie. La salle est mise à disposition à raison de 3 sessions de 5 jours par an.
  - 1ère semaine de septembre
  - 1ère semaine ou 2ème semaine de janvier
  - 3ème semaine de juillet

- Des temps de résidence de création avec accompagnement technique du régisseur et mise à disposition du matériel du matériel de la salle à raison de 3 sessions de 5 jours par an.
  - 2ème semaine des vacances d'automne
  - 2ème semaine des vacances d'hiver
  - 2ème semaine des vacances de printemps

Ces temps d'accueil pourront également être consacrés à de la création pure ou à la création d'outils de promotion tels que des captations ou enregistrements.

Les modalités d'accueil en résidence seront définies par un cahier des charges techniques et une convention précisant les conditions de mise à disposition et d'accueil.

Les projets accueillis seront instruits dans le cadre d'un appel à candidature annuel. Le dossier du candidat présentera le projet artistique et les attendus et fera l'objet d'une instruction par la DACPA.

# 5 – L'ouverture aux publics et la médiation

## A - Le renouvellement des publics et des usagers de la salle

Si la salle dispose d'un public et d'organisateurs fidèles depuis de nombreuses années, elle doit néanmoins veiller à assurer le renouvellement de ses publics et usagers.
Les nouvelles orientations de programmation seront à même de générer de nouvelles propositions artistiques en s'ouvrant sur de nouveaux registres ou à de nouveaux organisateurs. Le projet culturel de salle sera présenté à l'ensemble des acteurs déjà repérés pour conforter leur action ou ouvrir le champ des possibles. Le renouvellement des propositions et des publics passera également par une démarche proactive en direction de nouveaux entrants en portant à leur connaissance les nouvelles orientations.

Une attention particulière sera portée sur les propositions destinées à promouvoir de jeunes musiciens en cours de formation ou de professionnalisation avec des temps réguliers de représentation tout au long de la saison. A ce titre, les établissements ou centres d'enseignement sont en tout premier lieu concerné.
De même, à raison de 1 à 2 projets par an, une place sera laissée aux étudiants dont le projet s'inscrit dans leur parcours de formation. Ces derniers bénéficieront d'un accompagnement technique et administratif.

## B – le développement de l'action culturelle et de la médiation.

Dans le cadre de son activité de diffusion et de soutien à la création, les projets veilleront à s'adresser à tous les publics et en particulier à ceux éloignés ou exclus de la Culture.
Des actions spécifiques de médiations seront envisagées en direction de structures éducatives et sociales lors des temps de résidence et constitueront l'un des critères de sélection. Ces actions seront portées en propre par les équipes accueillies ou par des opérateurs extérieurs, et accompagnées par la DACPA.

En fonction du degré d'avancement des projets, ces temps de répétitions ou de résidence pourront s'accompagner d'actions de médiation et de sensibilisation et/ou se conclure par un temps fort (une sortie de résidence, un filage, une étape de travail, une représentation, un show-case…) dans le but d'amener le public à partager le processus de création artistique. Une date peut être préemptée sur la semaine suivante. Ce temps fort concluant la résidence sera une opportunité de rencontres entre musiciens, techniciens, professionnels et le public. Ces temps forts seront accompagnés par la Direction sur le plan organisationnel ou co-portés avec des opérateurs (Cultures du Cœur par exemple).

- Pour les réservations/locations de salle (organisateurs extérieurs) ce type d'action sera suggéré, facilité et le cas échéant accompagné par la Direction.

- L'accueil d'actions de médiation et de sensibilisation proposées par d'autres structures municipales ou associatives sera favorisé et soutenu et le cas échéant accompagné par la Direction.

- Les personnels de la salle auront une attention particulière et privilégiée aux publics s'inscrivant dans des actions de médiation ou de sensibilisation ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Ils auront un rôle de facilitateur auprès des organisateurs ou des artistes.

### C -L'accessibilité

Concernant le manque d'accessibilité de la salle notamment pour les PMR, le nouveau projet de salle réinscrit la salle Ockeghem au cœur des préoccupations de la DACPA pour une mise en accessibilité programmée dans le cadre de l'Ad'AP de la Ville de Tours.

Bien que contraint, l'accès des personnes en fauteuil reste possible. Les modalités d'accueil sont précisées dans le règlement intérieur de la salle et font l'objet d'une attention particulière du personnel de salle lors des représentations. Les organisateurs sont également sensibilisés lors de la réservation. Les éléments de communication devront prendre en compte l'accessibilité de la salle.

# 6 - La politique tarifaire

### A – La tarification de la salle pour les usagers de la salle

Depuis sa reprise en main par la Direction des Affaires Culturelles, la salle Ockeghem a toujours été destinée en tout premier lieu au monde associatif qui contribue pour plus de 85% des occupations (dont 60% d'associations non subventionnées). L'équipement progressif de la salle en terme de matériel scénique et la présence d'une équipe technique dédiée, permet pour les organisateurs de disposer d'un établissement « en état de marche » lors de leur arrivée et d'un accompagnement technique dédié.

La location de la salle comprend notamment la présence d'un agent de sécurité incendie lors de la représentation publique. Le forfait technique, désormais indissociable de la location lors de la journée de représentation, comprend le matériel de la salle (son, lumière, vidéo) et la présence du régisseur technique pour la mise en œuvre du spectacle. Des prestations annexes permettent de compléter les propositions (piano ¼ de queue, enregistrement audio…).

La tarification, très largement en dessous des coûts pratiqués pour ce type d'établissement permet ainsi de soutenir de façon directe le monde associatif en limitant les coûts liés à l'organisation. *Voir Tarifs en cours.*

NB : Cette politique tarifaire favorable aux associations pour la mise en place de manifestations culturelles dans des salles municipales, a été prolongée sur des équipements sensiblement similaires en terme de jauge de public et d'équipement. Ainsi les salles Villeret, la salle Polyvalente du Sanitas et l'Espace Joséphine Baker présentent ainsi une tarification proche, mêmes si les projets et les moyens peuvent varier d'un établissement à l'autre.

### B - La tarification des spectacles

Il est peu aisé de cibler une politique tarifaire définie pour la salle Ockeghem, tant le nombre d'organisateurs utilisant la salle est élevé. Chaque organisateur définit donc sa propre politique tarifaire. On constate néanmoins un prix moyen des places oscillant entre 7 et 15 euros ce qui inscrit cette salle dans la catégorie des spectacles abordables et accessibles au plus grand nombre.

La cohérence semble donc plus à trouver sur les principes de tarification que sur des montants de spectacles, ces derniers ne pouvant être figés et devant nécessairement être laissés au libre-arbitre des organisateurs. Au-delà du tarif plein et du tarif réduit habituellement pratiqués, des accès privilégiés ou des tarifications spécifiques deviennent obligatoires pour l'ensemble des organisateurs. Ces dispositions sont précisées dans le règlement intérieur, et les partenariats sont formalisés par le gestionnaire de la salle :

- La réservation ou la mise à disposition de la salle Ockeghem (ou de la cour), implique de facto une attention particulière sur les publics éloignés de la Culture. A ce titre, la Ville de Tours contractualise avec l'association Cultures du Cœur 37 en proposant systématiquement un quota réservé de places pour ses bénéficiaires pour l'ensemble des spectacles se déroulant Ockeghem. Le nombre de places est fixé à 3% de la jauge d'accueil du public, soit 5 places pour une jauge de 170 personnes, avec possibilité pour chaque organisateur de moduler ce quota à la hausse. Les éléments de communication vers Cultures du Cœur sont relayés par la DACPA ou par l'association si celle-ci est déjà partenaire du dispositif.

- Une tarification Passeport Culturel Etudiant est systématiquement mise en place par les organisateurs. A ce titre, la Ville de Tours contractualise avec l'Université en proposant systématiquement une tarification PCE pour les représentations se déroulant à la salle Ockeghem. Le montant du tarif est fixé par l'organisateur. Les éléments de communication vers l'Université sont relayés par la DACPA ou par l'association si celle-ci est déjà partenaire du PCE.

# 7 - L'exploitation et l'optimisation des espaces

### A - La salle Ockeghem au premier étage constitue le cœur du projet.

Le renouvellement du projet de salle désormais axé sur la donne musicale permet de repenser certains espaces ou certains équipements de la salle.

L'objectif à atteindre courant 2023 est de retrouver la salle dans son intégrité, épurer l'espace scénique, magnifier l'architecture de la salle, créer les conditions d'une plus grande intimité avec le public.

Les projets artistiques présentés font désormais corps avec l'architecture des lieux et l'acoustique de la salle :

- le cadre de scène est redéfini. Les rideaux de scène et pendrillons à l'allemande disparaissent pour faire place à un fond de scène élargit épousant les voûtes sur le mur de lointain.

- la beauté des voûtes et des piliers sont mis en valeur
- les éclairages latéraux et de contres bénéficient de nouvelle barres d'accroches suspendues, à l'image des éclairages de face,
- le plateau de scène recentré s'intègre aux piliers et au mur de lointain ; l'espace de jeu est plus ouvert sur la salle,
- l'espace libéré en devant de scène permet d'augmenter la jauge d'accueil du public et le nombre de places assises.

## B - Exploiter la cour Ockeghem comme nouvel espace de plein air

Cette nouvelle exploitation remplit plusieurs objectifs identifiés :

- offrir une nouvel espace au public
- élargir l'éventail des propositions artistiques présentées à Ockeghem pour en renforcer une fois de plus l'identité.
- mettre en valeur les façades classées du bâtiment des Ducs de Touraine et le patrimoine environnant.

Les concerts proposés devront cependant coïncider avec les contraintes techniques que laisse supposer une prestation en extérieur. La DACPA étudiera avec attention la faisabilité de chaque projet au regard de ce format adapté.

Il est à noter que l'exploitation de la cour inclue de facto la réservation de la salle en intégralité, considérant que celle-ci serait un lieu de repli en cas d'intempérie pour pallier toute annulation. La capacité maximale d'accueil reste identique et fixée à 200 personnes.

La période Printemps / Eté sera de fait particulièrement propice à une utilisation de l'espace extérieur utilisée comme scène de plein air.

# AXE MUSICAL VOCAL & SONORE

**MUSIQUES SAVANTES**
**MUSIQUES DU MONDE**
**MUSIQUES ACTUELLES**
**CHANT**
**LECTURES CONTÉES**
**POÉSIE, SLAM**
**INSTALLATIONS SONORES...**

## LE PROJET EN UN CLIN D'ŒIL

- Une salle de diffusion professionnelle
- Une ligne musicale affirmée
- Des partenariats renforcés
- Des transversalités à créer
- Le soutien à la création
- L' ouverture aux publics
- Une politique tarifaire adaptée
- Une mise en valeur du site
- L'exploitation de la cour


Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives

**OCKEGHEM - ESPACE MUSICAL ET VOCAL**

**15 Place de Châteauneuf - 37000 TOURS**

**Contacts** : **ockeghem@ville-tours.fr**

Gestion administrative : w.lehouibi@ville-tours.fr / 02 47 21 65 06
Régie technique : p.brun@ville-tours.fr / 02 47 21 63 13
Accueil du public et sécurité incendie : a.mouhni@ville-tours.fr / 06 70 43 08 13
Direction : n.aubry@ville-tours.fr / 02 47 21 65 10


**Accès :** Arrêt Tram "Nationale" - rue Nationale
Arrêt Halles de Tours – Ligne de bus 11, 14, 15, C1, 50, 73
Arrêt Place du Grand Marché / place du Monstre : ligne de bus C1

OCKEGHEM

VILLE DE TOURS